

## Personnel et administration

Pendant toute la première année de fonctionnement, le personnel administratif a travaillé fort pour élaborer et mettre en place des systèmes devant permettre de bien gérer les ressources de l'Institut.

Au début de l'année écoulée, le personnel comptait seulement sept employés réguliers, lesquels occupaient tous des postes de direction ou d'administration; il y avait aussi deux personnes engagées pour faire de la recherche, l'une pour une durée déterminée et l'autre à contrat. Douze mois plus tard, l'Institut avait dix-huit employés réguliers, sans compter trois autres personnes embauchées pour une durée déterminée et six contractuels. Le personnel a été organisé en cinq groupes : Recherche, Programmes publics, Bibliothèque, Administration et Direction. La plupart des employés ont travaillé auparavant dans les services gouvernementaux, dans l'enseignement ou dans le secteur des médias, et beaucoup sont parfaitement bilingues. Le lecteur trouvera à l'annexe III du présent rapport une liste du personnel, en date du 31 mars.

Du point de vue administratif, les employés de l'Institut sont assujettis à la *Loi sur la pension de la Fonction publique*. Même si son personnel ne fait pas partie de la Fonction publique du Canada, l'Institut

en a adopté le régime de rémunération et de classification.

En ce qui concerne les questions de gestion financière et matérielle, l'Institut a chargé le cabinet *Price-Waterhouse Management Consultants* de concevoir et de mettre en place un système comptable automatisé et de définir des règles et des procédures financières grâce auxquelles il pourra protéger et gérer ses actifs efficacement. Le système d'administration financière de l'Institut respecte les règles et directives du Conseil du Trésor.

En vertu de la loi portant création de l'ICPSI, les ressources financières de l'Institut provenaient cette année d'un crédit parlementaire de 2,5 millions de dollars, sans compter environ un demi-million sur le 1,2 million qui restait du crédit initialement accordé au moment de l'entrée en vigueur de la loi constitutive. Le Rapport du Vérificateur général et le bilan de l'Institut forment la dernière partie du présent rapport. Le report de fin d'année était dû au fait que les effectifs ont augmenté moins vite que prévu et peut-être à un excès d'optimisme quant au délai dont l'Institut aurait besoin pour organiser des conférences et d'autres manifestations et pour mettre ses publications en circulation.

## Geoffrey Pearson